

## ANNEXE 2

# Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : ZIAN  
Prénom : Khalid  
Numéro national : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

### 1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) <sup>1</sup>

<sup>1</sup> y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

<b>MANDATS en cours</b>
VILLDE DE BRUXELLES – Echevin (à partir du 01/07/2019)
ZONE DE POLICE BRUXELLES CAPITALE IXELLES - Conseiller de police
CHU BRUGMANN : Membre de l'AG
BAPA BXL (Bureau d'Accueil pour Primo Arrivants) asbl : Membre AG + CA (depuis le 24/10/2019)
BRAVVO (Bruxelles avance/Brussel Vooruit) asbl - Membre du CA
BRULOCALIS - ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – ASBL : Représentant de la Ville au CA (depuis le 11/09/2019)
BRUSSELS MAJOR EVENTS, EN ABRÉGÉ BME ASBL – Membre AG (depuis 19/09/2019 uniquement AG)
COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL : membre suppléant (de Mme Hariche) (depuis 4/10/2019)
CENTRE CULTUREL MAGHREBIN-ESPACE MAGH, EN ABREGE : CCM, asbl : administrateur (à titre privé, ne représente pas la Ville)
<b>MANDATS AYANT PRIS FIN EN 2019 ou 2020</b>
VILLE DE BRUXELLES - Conseiller communal (du 03/12/2018 au 01/07/219)
VILLE DE BRUXELLES – Président suppléant du Conseil communal (du 03/12/2018 au 01/07/219)
CPAS DE BRUXELLES : Conseiller de l'Action Sociale (du 03/12/2018 au 30/06/2019)
BRUSSELS MAJOR EVENTS, EN ABRÉGÉ BME ASBL – Administrateur (jusqu'au 19/09/2019)
I.R.I.S (Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins) - Str. Faïtière - Membre du CA (jusqu'au 26/06/2019)
LOGEMENT BRUXELLOIS SCRL : Président (jusqu'au 25/09/2019)
MABRU asbl : Membre AG + CA (jusqu'au 04/09/2019)
LES BRIGITTINES asbl : Membre AG + CA (jusqu'au 22/01/2020)
MASS -MAISON D'ACCUEIL SOCIO-SANITAIRE DE BRUXELLES asbl - Membre du CA (jusqu'au 21/01/2020)
RESTO MODÈLE asbl : Membre du CA (jusqu'au 06/11/2019)
ROCK THE CITY asbl : Président (jusqu'au 17/09/2019)
MULTIJOBS asbl : Président (désigné comme représentant du Logement Bruxellois) (jusqu'au 07/11/2019)
VERSAILLES SENIORS asbl : Président (désigné comme représentant du Logement Bruxellois) (jusqu'au 16/10/2019)
BXL-Arabesque – assoc. de droit public chapitre XII Loi CPAS : représentant de l'asbl Espace magh au CA (dissolution le 11/3/2019)

## FONCTIONS

*Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de services, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.*

Attaché principal à la COCOF (en congé politique, jusqu'au 03/12/2018 et de nouveau depuis le 01/07/2019)

Attaché principal à la COCOF, détaché au Cabinet du Ministre Président de la Région Bruxelloise (du 04/12/2018 au 30/06/2019)

Collaborateur au Cabinet du Ministre Président de la Région Bruxelloise (du 04/12/2018 au 30/06/2019)

## FONCTIONS DÉRIVÉES

*On entend par " fonction dérivée " toute fonction exercée de droit par un mandataire public visé à l'article 2 en raison de son mandat électif ou exécutif, d'un mandat pour lequel il a été désigné au sein d'une instance internationale, d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local, d'une fondation ou de tout autre organisme privé, public ou mixte dont un ou plusieurs administrateurs sont nommés par le Gouvernement et/ou le Collège réuni, ou encore d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure soumise à la législation sur les marchés publics.*

/



3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

**AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ**

NEANT

4. **Rémunérations** perçues pour l'exercice d'une **fonction** visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup><sup>5</sup>, **et** les rémunérations <sup>6</sup> perçues pour **l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)** <sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration <sup>8</sup>

8 Seules les **catégories de revenus** suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

<u>RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5<sup>ème</sup> tiret</u>	<u>MONTANTS</u>
<sup>5</sup> Il s'agit d'une <b>fonction</b> au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.	Voir catégories de revenus (supra)
Collaborateur au Cabinet du Ministre Président de la Région Bruxelloise (période 04/12/2018-30/06/2019) – prime de cabinet	de 1 à 499 euros bruts par mois
Attaché principal à la COCOF, détaché au Cabinet du Ministre Président de la Région Bruxelloise (du 04/12/2018 au 30/06/2019) - salaire	de 1001 à 5000 euros bruts par mois
<u>RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)</u>	<u>MONTANTS</u>
<sup>7</sup> <b>autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.</b> <sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus	Voir catégories de revenus (supra)
/	

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2020

Nombres d'annexes : 10 fiches fiscales

Signature Khalid Zian